



LE CACARDEUR



Bulletin



municipal



Le 28 août 2015



LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !



Prochaine réunion du conseil : 14 septembre 2015, à 19 h 30

Numéros de téléphone à retenir :

Bureau municipal :
567-2203

Pompiers, ambulance,
police : 911

Centre des loisirs :
567-2177

Site Internet :
www.pointe-aux-outardes

Bibliothèque municipale
(lundi soir) : 567-9529
Régie de gestion des
matières résiduelles de
Manicouagan :

589-4557

Site d'enfouissement :
567-3118 ou 589-4557

Maison des jeunes :
567-1202

CLSC : 567-2274

Fourrière municipale :
589-1597

Heures d'ouverture du bureau municipal :

Lundi au jeudi
7 h 45 h à 12 h

13 h à 16 h 30

Vendredi
8 h à 12 h

MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Le mois d'août tire à sa fin et nous avons eu droit à quelques percées de soleil.

Le mois d'août nous a apporté des activités qui se sont bien déroulées dans notre localité, tels que le Kite Fest au Parc Nature, le Festival country des nord-côtiers à Baie-Saint-Ludger qui nous a fait connaître et apprécier des artistes de chez-nous.

Centre des loisirs : Le dossier de la phase II du Centre des loisirs va bon train.

Érosion : Quant au dossier de l'érosion (en ce qui concerne les grandes marées et le dossier des épis), il est encore retardé puisque le ministère de l'Environnement nous demande de refaire une étude pour ces deux dossiers.

Chemin Principal : Pour le tronçon de route qui est à faire, le ministère des Transports est en pourparlers avec certains citoyens.

Centre de recherche Les Buissons : Le 24 août dernier, un rapport de la firme AGECO a été déposé lors d'une rencontre tenue à Québec. En étant en possession du rapport, je n'ai pas eu besoin à me déplacer. Ce rapport sera discuté prochainement avec des intervenants régionaux.

Produits forestiers Résolu : Une rencontre d'espoir renaît mais le lendemain, on retournait au même point. La firme SAI Global été mandaté pour réaliser un audit de surveillance d'aménagement forestier pour le territoire forestier dans la région de la Côte-Nord. Cet audit aura lieu durant la semaine du 19 octobre 2015 sur la base de la norme boréale nationale du Forest Stewardship Council®.

Tant qu'à moi, le travail se poursuit dans les autres dossiers régionaux ; comité de transition CRE, MRC, Régie, Carrefour jeunesse, Sécurité publique, etc.

En terminant, j'aimerais féliciter les cyclistes qui ont participé à la randonnée Vélo Santé qui s'est tenue au profit de la Fondation de l'hôpital. Grâce à la générosité de gens, des équipements pourront être achetés pour le bénéfice de tous.

Je vous souhaite encore du beau temps, profitez-en !

André Lepage, maire

TAXES MUNICIPALES

**INFOS : DATE À VENIR POUR LE PAIEMENT DES TAXES :
20 SEPTEMBRE 2015.**

NOTE : Si vous faites affaire avec une institution financière, n'oubliez pas de lui faire parvenir une copie de votre compte de taxes afin qu'elle puisse effectuer le paiement de vos taxes.

Vous avez la possibilité de payer par chèque, en argent, par la Caisse populaire Desjardins ou par le biais d'Internet.

Si vous avez déménagé ou prévoyez le faire, veuillez, s'il vous plaît, en informer la municipalité en joignant à votre paiement votre nouvelle adresse. De plus, n'oubliez pas d'aviser le bureau de poste afin que vous puissiez obtenir votre courrier.

SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE – POUR MIEUX VOUS REJOINDRE

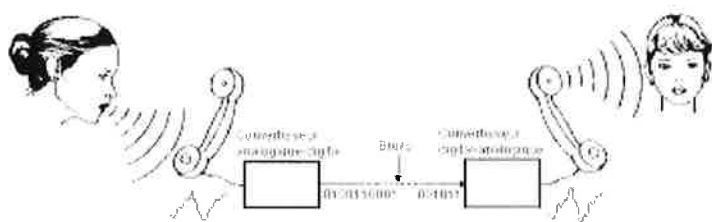


Fig. 3 – Principe de la transmission digitale du son

La Municipalité possède, depuis quelques années déjà, un système automatisé d'appels. Comme vous avez pu le constater, vous recevez de temps à autre des messages qui sont d'intérêt public, soit pour le drainage, la vidange des fosses septiques, activités culturelles ou autres. Ce système sert également à vous rejoindre si un problème majeur surviendrait dans la municipalité.

C'est pourquoi, nous demandons votre collaboration. Plusieurs d'entre vous avez emménagé dans la municipalité OU vous avez changé d'appareil téléphonique et **nous ne pouvons vous rejoindre puisque nous ne possédons pas votre nouveau numéro de téléphone, cellulaire ou numéro confidentiel.**



Donc, si vous voulez être rejoints par le biais de notre messagerie, veuillez communiquer avec nous au numéro **567-2203** ou nous envoyer un **courriel à municipalite@pointe-aux-outardes.ca.**

Prenez note que **ces numéros de téléphone serviront uniquement à des fins municipales.**

→ **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le **7 septembre 2015** (Fête du travail). Bon congé à tous !

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE POINTE-AUX-OUTARDES

AVIS – LOGEMENT À LOYER MODIQUE – UN 3 ½ DISPONIBLE

Prenez note qu'un logement 3 ½ est disponible à l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes au 470, chemin Principal.

Ce logement s'adresse aux personnes de 50 ans et plus, à faible revenu.

Vous pouvez vous procurer le formulaire de demande de logement au 471, chemin Principal. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer au numéro 418 567-2203.

Marielle Dionne, directrice

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

La Société de développement de Pointe-aux-Outardes vous informe que des terrains situés à l'entrée du secteur Les Buissons sont présentement à vendre.

Vous avez dessein de construire une résidence, alors communiquez avec nous au 418 567-2203, nous vous donnerons les renseignements nécessaires pour la réalisation de votre projet.

SERVICE DES LOISIRS

Bonjour à tous ! Bon retour au travail et à l'école tout le monde !

En ce début de septembre, je suis content de vous annoncer le retour des inscriptions pour les activités loisirs et culture. Comme vous le verrez, encore une fois, une variété de cours s'offrent à vous. Pour certaines activités, quelques informations manquent encore, mais ne craignez rien, nous aurons les infos pour **l'inscription qui se tiendra le jeudi 17 septembre à la municipalité.**



Comme vous avez sûrement observé depuis quelques temps, le Centre des loisirs est en pleine construction. Effectivement, une nouvelle portion sera ajoutée afin de faire place à des locaux d'entreposage, une salle de réunion, un nouveau garage, des nouvelles toilettes ainsi

qu'un bureau pour le responsable des loisirs. Yeah !! Toutes les rénovations seront salutaires afin de rendre notre Centre encore

plus
convivial et
pratique
pour tous et

chacun. La présence du responsable sur place permettra aussi d'ouvrir le Centre plus souvent pour la population et ce, même de jour durant la semaine.

Diverses activités seront créées afin

d'avoir une utilisation optimale des locaux. Vous voulez avoir des tournois de cartes ou autres jeux durant la journée, venez me voir



ou appelez-moi, il me fera un plaisir de vous aider. Maximisons au maximum nos aires de jeux et de détente. Venez aussi jasez entre amis, c'est permis !



Maintenant que l'été est presque terminé, j'aimerais en profiter pour remercier les personnes qui ont fait de cet été une réussite à plusieurs niveaux. Tout d'abord, merci aux filles du camp de jour (Sarah, Jade, Roselalie et Catherine) qui ont créé un camp de jour fiable, dynamique et rigolo. Des gros remerciements aussi à la Maison des jeunes le SQUAT de

PAO de nous avoir passé leurs locaux pour les 2 dernières semaines. Merci à Francis Lepage pour les cours de soccer et aussi à Robin et Stéphanie Lepage, ainsi que Sarah Ross-Hovington, qui ont fait du remplacement durant la période estivale lorsque Francis n'était pas là.

Une grosse tape dans le dos avec un sourire à Laydia Warren qui a su mener (et ce n'est pas terminé !!) le groupe de course à pied avec une rigueur et un professionnalisme exemplaire. Merci au Regroupement Aliment'Action et à Mme Kathleen Brisbois de nous permettre d'avoir cette activité qui est pour tous.

Merci aussi au Parc Nature et en particulier à la bête de travail M. Denis Cardinal et, les toujours efficaces Mme Lorianne Gagné et M. Frédéric Bénichou de nous avoir accueilli tout au long de l'été pour nos activités familiales.

Et finalement, MERCI, À VOUS TOUS, d'être venus aux activités cet été. On se voit cet automne dans notre tout nouveau Centre des loisirs !

H-Carl Gravel
Superviseur des loisirs et culture

ATTENTION ! ATTENTION!

INSCRIPTIONS SESSION D'AUTOMNE

Après un été superbe de chaleur et de soleil (on peut sentir l'ironie ici !!!), il est maintenant grand temps de vous dévoiler la liste des activités que la municipalité vous offrira pour la session d'automne 2015.

Une journée d'inscription aura lieu le jeudi 17 septembre 2015, de 18 h 30 à 20 h, au sous-sol de la municipalité (l'entrée est derrière le bâtiment). Si vous ne pouvez pas venir à la journée d'inscription, vous pourrez téléphoner au responsable de l'activité sur la liste apparaissant dans la liste ci-jointe.

Pour de plus amples informations, veuillez téléphoner au 418-567-2203 et demandez Carl. Quelques informations sont manquantes pour certaines activités. Dès que nous aurons les réponses de nos partenaires, nous vous en ferons part.

À noter qu'il y a un minimum et un maximum pour la plupart des activités.

Art'Scène Chant & Expression

En vue du spectacle
« Hommage aux bénévoles » (Avril 2016)
Pour info, Carl bur. : 418 567-2203

Les minis 6 à 10 ans

Début des activités : Octobre 2015
Lieu : Centre des loisirs
Prof. : À venir
Frais d'inscription : À venir

Inter 11 à 16 ans

Début des activités : Octobre 2015
Lieu : Centre des loisirs
Prof. : À venir
Frais d'inscription : À venir

Art'Scène Adulte 17 et plus

Début des activités : Octobre 2015
Dir. musical : Julien Normand
Lieu : Centre des loisirs

Art'Scène Bénévole

Vous avez le goût de vous impliquer dans ce beau projet !
Venez-nous voir. Nous sommes également à la recherche de bénévoles pour les décors, les costumes et autres.

- Ateliers de yoga** Marie-Ève Fournier : 418 293-4484
Cours : Lundi (2 sessions) : 17 h 30 à 18 h 45 ou 19 h à 20 h 15
Date : Du 21 septembre au 23 novembre (10 sessions)
Coût : 100 \$/session ou 12 \$/cours
Lieu : Salle communautaire (471, ch. Principal)
- Bibliothèque** Guylaine Chouinard : 418 567-8235
Début : Lundi 7 septembre 2015, de 18 h 30 à 20 h
Veuillez noter que l'abonnement est gratuit pour tous les résidents de
Pointe-aux-Outardes. Bonne lecture !
- Badminton** Solanges Bouchard : 418 567-8341
Début des activités : Septembre 2015 (Possibilité d'ajouter le mercredi
s'il y a plusieurs équipes)
Lieu : Gymnase de l'école les Dunes
L'horaire sera établi selon le nombre de participants.
Frais d'inscription : 25 \$
- Cercle des fermières** Francine Ross : 418 567-4630
Aline Côté : 418 567-8257
Avis aux intéressés ! Des places sont encore disponibles. Le coût
d'inscription est de 25 \$.
Trois métiers sont à votre disposition.
Une réunion des membres est prévue bientôt. À surveiller les activités
spéciales lors des prochaines parutions du Cacardeur.
- Chorale PAO** René Harvey : 418 567-2354
Pour vous joindre à la chorale de Pointe-aux-Outardes,
contactez M. Harvey.
- Chorale Les Buissons** Micheline Boulanger : 418 567- 2432
Pour vous joindre à la chorale Les Buissons,
contactez Mme Boulanger.
- Club de l'Âge d'or** Gilles Imbeault : 418 567- 2498
Maryse Lepage, sec. : 418 567-8262
Bienvenue au premier Brunch de la saison le dimanche 18 octobre, de
8 h 30 à 11 h 30.
Par la suite, les déjeuners auront lieu les 15 novembre et 13 décembre.
**Profitez des déjeuners pour vous procurer votre carte de membre
de la FADOQ.**

- Club d'astronomie** Frédéric Bénichou : 418 567-4227
Pour vous inscrire ou vous informer. Rencontre mensuelle, soirée thématique.
- Club de ski de fond** Solanges Bouchard : 418 567-8341
Carte de membre : (10 \$/club + 10 \$/équip.)
Coût : 10 \$: Accès aux sentiers
Coût : 20 \$ (famille) : Accès + location équipement disponible à la municipalité, au Centre des loisirs et avec Mme Solange Bouchard
- Cours de zumba** Myriam Beaudin : 418 589-8720
Les mardi et jeudi, début 20 octobre 2015 à 19 h 30
Fin : 10 décembre (16 cours)
Lieu : Centre des loisirs
Coût : 65 \$ pour 10 semaines
Un minimum de 15 personnes est demandé.
- Cours de peinture à l'huile** Nicole Jean : 418 567-1334
Ateliers pour débutants et plus avancés sont offerts.
Ceux-ci sont dispensés à Chute-aux-Outardes.
- Cuisines collectives** Carl Gravel : 418 567-2203
Groupe du lundi soir : Places disponibles.
Surveillez notre Facebook pour la date de réunion du groupe du lundi soir.
Groupe du samedi : Complet.
- Groupe de discussion en anglais** Danielle St-Laurent : 418 567-2506
Début : Fin octobre à décembre
Lieu : Centre des loisirs
- Maison des jeunes Le S.Q.U.A.T.** Diane David : 418 567-1202
Ouverture le lundi 14 septembre 2015
Pour information ou par courriel : mdjlesquat@hotmail.com
- Volley-ball** Solanges Bouchard : 418 567-8341
Début des activités : Le lundi à 19 h (date à confirmer)
Lieu : Gymnase de l'école les Dunes
Frais d'inscription : 25 \$
N.B. L'activité aura lieu si le nombre de joueurs est suffisant.

**Hockey Cosom
8-12 ans**

Début des activités : Le mardi 29 septembre à 15 h
Lieu : Gymnase de l'école Les Dunes
Frais d'inscription : 20 \$
N.B. L'activité aura lieu si le nombre de joueurs est suffisant.

Soccer-Inter

Début des activités : Le mercredi 30 septembre à 15 h
Lieu : Gymnase de l'école Les Dunes
Frais d'inscription : 20 \$
N.B. L'activité aura lieu si le nombre de joueurs est suffisant.

**Initiation à
l'ordinateur
pour les aînés**

Cédric Allard
Début des cours : Fin octobre 2015 (Jour et l'heure à confirmer)
Lieu : Centre des Loisirs
Frais d'inscription : Gratuit (Ordinateur fourni)
Apprentissage de base d'un ordinateur, des logiciels et des moyens de communication (réseaux sociaux) par des petits travaux pratiques.

**Cours de Guitare
(Initiation)**

Richard Cavanagh
Début des cours : Le jeudi 15 octobre 2015
10 cours (fin le 17 décembre)
Lieu : Centre des Loisirs
Un maximum de 10 personnes (12 ans et plus)
Coût : Gratuit

Samedi de cuisiner

Sylvie Corbin
Début des cours : Samedi le 31 octobre 2015
Coût : 5 \$ par personne
Lieu : La cuisine au Centre des loisirs

Bonne
saison
à tous !

Herman-Carl Gravel
Superviseur des Loisirs et Culture
Pour information : 418 567-2203

TRAVAUX PUBLICS

HORAIRE D'ARROSAGE

Voici l'horaire estival allant du 1^{er} juin au 15 octobre, selon lequel vous avez droit d'arroser et de **procéder au nettoyage de vos voitures**, soit : **entre 18 h et 22 h**, soit :

SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES	
LUNDI	Du 595 au 632 chemin Principal
MARDI	Du 1 au 163 rue Labrie
MERCREDI	Du 164 au 227 rue Labrie
JEUDI	Du 228 au 258 rue Labrie et rue David
VENDREDI	Du 259 au 390 rue Labrie

SECTEUR LES BUISSONS	
LUNDI	Du 39 au 139-A chemin Principal
MARDI	Du 140 au 200 chemin Principal et rues Bélanger, de la Source, Finn, Outardes, Dallaire, Chevalier et Tremblay
MERCREDI	Du 201 au 301 chemin Principal et rue Gagné
JEUDI	Du 302 au 334 chemin Principal et rues Saint-Laurent, des Bouleaux, Harvey et du Moulin
VENDREDI	Du 341 au 493 chemin Principal et rues Bilodeau, Radisson, du Coteau, Boisjoli, Olympique, Albert et Gaston

♦ ARROSAGE - BOYAU À LA MAIN

Le conseil municipal revient avec la même formule, soit celle d'assouplir son règlement d'arrosage afin d'accommoder certains citoyens par rapport à l'horaire établi.

La municipalité assouplit le règlement en autorisant l'arrosage d'arbustes, de fleurs et le nettoyage des voitures en dehors de l'horaire d'arrosage obligatoire mais seulement avec le boyau à la main.



Pour ceux qui ne respecteront pas l'horaire prévu, des sanctions seront prises et ce, sans préavis. Pour toute personne physique qui contrevient au présent règlement 2002-99 commet une infraction et est passible, pour toute infraction ou récidive, d'une amende de 100 \$. Nous demandons donc la collaboration des citoyens afin d'en aviser la municipalité.

Nous demandons également à tous ceux possédant un puits de nous en informer. La municipalité vous identifiera de façon à ce que vous ne receviez pas d'amende de la part de la municipalité ou de la Sûreté du Québec. Vos puits seront également vérifiés.

Vous pouvez aussi consulter le site Internet : http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/info_verte/pelouse_ecologique/ensemencement.htm le Guide écologique d'entretien de la pelouse. Il vous donne des renseignements sur la tonte, l'arrosage, l'ensemencement, les pelouses clairsemées et autres.

Selon la réglementation municipale sur l'eau potable, il est mentionné au : **Chapitre III Période d'interdiction totale**

Article 7 : Interdiction totale

Même si l'utilisation de l'eau potable est permise ou restreinte en vertu du présent règlement, lorsque survient une sécheresse ou à l'occasion de bris majeurs à un élément ou à des éléments du réseau d'aqueduc ou encore lors de situations d'urgence ayant un impact sur l'alimentation, la disponibilité ou la distribution de l'eau potable, le maire ou l'autorité compétente sont autorisées à décréter une interdiction totale d'utiliser l'eau potable du réseau municipal d'aqueduc pour d'autres fins que celles de consommation et d'hygiène corporelle.

L'interdiction est applicable à l'ensemble du territoire de la municipalité ou seulement à une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent.

SERVICE D'URBANISME



INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Si vous prévoyez faire des rénovations ou autres, vous aurez besoin, par conséquent, d'un permis. Prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour émettre le permis.

RAPPEL : Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Les mardis et jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire ;
- Nom, adresse, lieu des travaux et no de téléphone ;

- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui fait les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?

S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment communiquera avec vous. Merci de votre bonne collaboration.

UN SIMPLE RAPPEL : Vous avez fait une demande de permis pour vos travaux, n'oubliez pas de venir le chercher à la municipalité.

POMPIERS VOLONTAIRES DE POINTE-AUX-OUTARDES

BRIGADE DE POMPIERS VOLONTAIRES



En cas d'urgence, composez le 9-1-1.

Recrutement de pompiers volontaires

Si vous désirez faire partie de la brigade de pompiers volontaires, faites-nous parvenir votre demande par courrier et nous communiquerons avec vous. Nous avons toujours besoin de personnes qui veulent s'engager et aider les autres.

Richard Dallaire, chef pompier

Ramonage de cheminées : N'oubliez pas que les brosses pour le ramonage de la cheminée sont disponibles à la municipalité. Il suffit d'appeler au ☎ 418 567-2203.



SOPFEU : À leur demande, tout citoyen désirant faire un feu de branches, broussailles ou autres, doit en obtenir l'autorisation et en faire la demande auprès du chef pompier, Richard Dallaire, du Service Incendie de Pointe-aux-Outardes et ce, à n'importe quelle période de l'année. Ainsi, s'il y a propagation, le feu sera localisé rapidement.



Info-biblio



Bonjour à tous les lecteurs.

À compter du **lundi 7 septembre, la bibliothèque ouvrira ses portes.** C'est un rendez-vous le lundi soir de 18 h 30 à 20 heures à l'école Les Dunes. (Porte avant gauche).



Le comité de la bibliothèque municipale

TRANSPORT SCOLAIRE



À bord de l'autobus

Pour ne pas nuire à la concentration du conducteur, il faut :

- Demeurer assis et rester calme ;
- Garder la tête et les bras à l'intérieur de l'autobus ;
- Garder sur soi sa boîte à lunch ou son sac à dos pour ne pas encombrer l'allée ou encore les placer sous la banquette ;
- S'abstenir de lancer des objets ou des aliments à l'intérieur et à l'extérieur de l'autobus.

AU MOMENT DE DESCENDRE

Plusieurs accidents de transport scolaire se produisent au moment de descendre de l'autobus parce que les jeunes restent trop près de l'autobus. Insistez sur les points suivants :

- Attendre l'arrêt complet de l'autobus avant de quitter son siège ;
- Descendre à la file sans se bousculer et en tenant la rampe ;
- S'éloigner rapidement et ne jamais passer derrière l'autobus ;

AVISER LE CONDUCTEUR

- Lorsqu'un objet a été échappé sous l'autobus ou près des roues.
- S'il est impossible de lui parler, demander l'aide d'un adulte ou attendre que l'autobus ait quitté les lieux avant de ramasser l'objet.

Les usagers de la route

Les transporteurs scolaires, leurs conducteurs et leurs conductrices ne sauraient à eux seuls garantir la sécurité des écoliers transportés. La collaboration des usagers de la route est essentielle pour conserver un bilan exceptionnel de sécurité.

Il faut bien connaître et respecter la signalisation routière et plus particulièrement dans les zones à risques, comme :

- le signal avancé d'arrêt d'autobus d'écoliers;
- le pré-signal des zones scolaires ou de passages pour écoliers;
- le début d'une zone scolaire;
- la présence d'un passage pour écolier.

Pour valider vos connaissances, consultez le site Web de la Société de l'assurance automobile du Québec

C'est jaune... préparez-vous à arrêter

Les usagers de la route doivent également savoir que les conducteurs d'autobus scolaires doivent signaler à l'avance leur intention d'immobiliser leur véhicule pour faire monter ou descendre des écoliers. Cette mesure a pour but de ralentir la circulation devant et derrière les autobus scolaires afin d'éviter les manœuvres brusque de freinage ou d'accélération.

Deux étapes à retenir :

- **Préparez-vous à arrêter** lorsque l'autobus scolaire active ses quatre **feux jaunes** d'avertissement alternatifs ou, à défaut, ses feux de détresse.
- **Arrêtez complètement** votre véhicule à **plus de cinq mètres de l'autobus** lorsque l'autobus scolaire active ses **feux rouges intermittents** et son **panneau d'arrêt**.

Rappelez-vous que

- dépasser ou croiser un autobus scolaire dont les feux rouges intermittents clignotent vous expose à une **amende variant entre 200\$ et 300\$ et à 9 points d'inaptitude**;
- cet arrêt n'est pas obligatoire au croisement d'un autobus scolaire lorsque la chaussée est séparée par un terre-plein.

Source

http://www.ateq.qc.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=51&Itemid=41#parents

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE MANICOUAGAN

Centre de santé et de services sociaux
de Manicouagan

Veillez prendre note que pour le renouvellement de votre carte d'assurance-maladie, vous devez vous présenter avec deux pièces d'identité, votre formulaire de renouvellement et la photo exigée.

HORAIRE DU SERVICE

◆ **Pointe-aux-Outardes (471, chemin Principal)**

- Prise de sang et soins infirmiers

Tous les mardis de 8 h 15 à 9 h 45

Pour prendre rendez-vous pour une prise de sang, vous devez téléphoner au numéro **567-2274** et laisser votre nom et no de tél., ou encore vous présenter à la réception du CLSC de Chute-aux-Outardes, **du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.**

BINGO

Télévision régionale de la Péninsule

Licence 201506016877-01

Première de la saison le jeudi 3 septembre 2015 à 19 h30

Câble Vidéotron: standard au Canal 7 / numérique (ILLICO) Canal 9

Livret de 9 faces : 10,00 \$

Bonanza 3 faces : 1,00 \$

TOTAL DES PRIX : 4 750,00 \$

1-tour ordinaire, 2 bingos après 10 balles,	carte bleu	300,00 \$
2-tour en T L barre du haut ou du bas,	carte orange	350,00 \$
3-tour ordinaire, 2 bingos après 10 balles,	carte verte	300,00 \$
4-tour du FREE	carte jaune	350,00 \$

Bonanza : 2 balles frimées pour le tour de la carte 500,00 \$

On sort les balles frimées, l'écran restera durant la pause de 5 minutes.

5-tour ordinaire, 2 bingos après 10 balles,	carte rose	300,00 \$
6-tour en X	carte grise	350,00 \$
7-tour ordinaire, 2 bingos après 10 balles,	carte olive	300,00 \$

8-tour	carte pleine	carte brune	1500,00 \$
	2 ^e carte pleine		500,00 \$

Réclamation des prix: Les gagnants doivent se présenter avec **la feuille gagnante complète** à la Télévision régionale de la Péninsule au 113, Vallilée à Chute-aux-Outardes, **le vendredi de 8 h 30 à midi** et du lundi au jeudi : 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h.

Points de vente : à compter du 28 août 2015

Ragueneau : Dépanneur GL

Pointe-aux-Outardes : Dépanneur Fanatik

Pointe-Lebel : Suzanne Imbeault, 155, 4^e rue, Parc Langlois (mercredi de 13 à 17 h/ Jeudi de 9 à 19 h) et au Dépanneur MIMI

À compter du 2 septembre 2015 pour Chute-aux-Outardes : Télévision régionale de la Péninsule

RAPPEL

Une première dans la Manicouagan Invitation à ne pas manquer!



Le mardi 15 septembre prochain à 13 h 30, le comité du développement social invite la population de la Manicouagan à découvrir les secrets de réussite d'une dizaine d'organismes de la région.

Pour connaître certains ingrédients du succès d'une réussite collective, présentez-vous à la salle de la FADOQ à Chute-aux-Outardes situé au 1, rue de l'école. Des représentants d'organismes seront là pour livrer leurs trucs et astuces qui vous inspireront pour l'année en cours.

Un poster (affiche) contenant une panoplie d'information sera installé près de chaque table pour préparer vos questions aux organismes présents.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter:

Sonya Paquet, 567-2650

Jean-Pierre Simard, 567-2910

C'EST GRATUIT, MAIS PAYANT...

LE CALENDRIER 2015

**Pour les nouveaux arrivants ou pour ceux qui l'ont perdu,
nous en avons quelques exemplaires à la municipalité.**



SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Mardis : Ordures

Vendredis : Recyclage

**Lieu d'enfouissement/Écocentre fermé : 7 septembre et
12 octobre**

Pour des infos : Veuillez appeler à la Régie au 418 589-4557.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

BIENTÔT! PRÉPAREZ-VOUS!

Pour les personnes demeurant sur le **chemin Principal et de la rue de Baie-Saint-Ludger**, la Municipalité via la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) procédera, *au mois de septembre*, à la vidange des fosses septiques.



S'il y a lieu, veuillez, s.v.p., faciliter l'accès pour la vidange de votre fosse septique et identifier l'endroit du ou des couverts de votre installation septique. Tout capuchon ou couvercle, fermant l'ouverture de la fosse septique, doit être dégagé de toute obstruction et doit pouvoir être enlevé sans difficulté.

Elle sera effectuée par la compagnie Sani-Manic inc. et sous la supervision d'un employé des travaux publics.

Si l'entrepreneur doit revenir sur les lieux parce que l'occupant a omis de préparer son terrain pour permettre de procéder à la vidange, les coûts occasionnés pour la visite additionnelle seront acquittés par l'occupant.

CONSEIL

Selon le règlement Q-2,r-8 (Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées), il est conseillé de vider les 2 couverts de la fosse septique afin de prolonger la durée de vie du champ d'épuration. Ainsi, nous vous encourageons à dégager les 2 couverts de la fosse septique afin de s'assurer qu'elle soit complètement vidangée.

Merci pour votre bonne collaboration.